

## De quoi s'agit-il ?

L'audit énergétique consiste à évaluer les consommations et les pistes d'amélioration énergétique de l'**industriel**, répondant à deux volets :

- **Le volet réglementaire :**
  - ✓ À partir de 2027, les industriels ayant une consommation énergétique de 2,7GWh ou plus seront obligés de réaliser un audit énergétique (tous les 4 ans), comprenant un état des lieux ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions.
- **Le volet technique, financier et environnemental :**
  - En optimisant les postes de consommation énergétique, l'industriel réduit :
    - ✓ Ses coûts énergétiques (Gaz Naturel, Electricité, etc...), sur le long terme.
    - ✓ Son empreinte carbone

## Les + d'EKIUM

- Une **expérience de plus de 30 ans** sur les sites **industriels**
- La capacité à proposer des solutions concrètes et un accompagnement à leur mise en œuvre
- La capacité à **proposer des solutions** allant de la conception **Energy by Design** à l'**Optimisation** de l'existant
- Une accréditation OPQIBi, permettant de répondre aux exigences réglementaires
- Une capacité à faire des campagnes de mesures

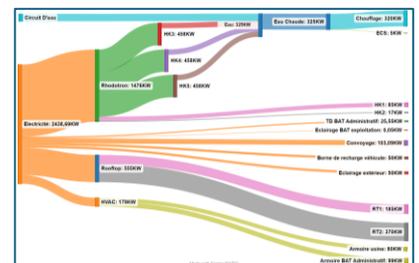
## Ils nous font confiance



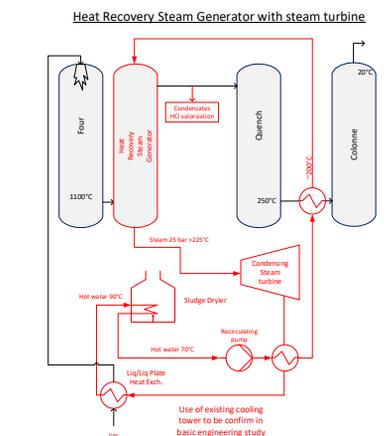
## UNE APPROCHE RÉGLEMENTAIRE STRUCTURÉE

EKIUM propose deux niveaux d'audit :

- Audit Énergétique Flash pour sites non contraint réglementairement et impliqués dans sa transition énergétique
- Audit Énergétique Réglementaire



	Audit FLASH	Audit RÉGLEMENTAIRE
Visite de site et état des lieux	X	X
Plan d'action pré chiffré	Par thématique	Par UES
Orientation stratégique	X	X
Méthodologie Définition des UES et SER		X
Benchmark et MTD		X
Mesurage		X
Préparation à l'ISO 50001		X



## CONTACTEZ-NOUS